(Copie)

L'Ambassadeur soussigné de sa Majesté tres Chretienne a reçu l'ordre exprès de remettre à la Cour de Londres la declaration suivante.

Les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale qui sont en pleine possession de l'Indépendance prononcée par leur acte du 4. Juillet 1776. ayant fait proposer au Roi de consolider par une convention formelle les liaisons qui ont commencé à s'etablir entre les deux Nations, les Plenipotentiaires respectifs ont signé un Traité d'Amitié et de Commerce destiné a servir de base à la bonne Correspondance mutuelle.

Sa Majesté étant résolue de cultiver la bonne intelligence subsistante entre la France et la Grande Bretagne, par tous les moyens compatibles avec sa Dignité, et avec le bien de ses sujets, croit devoir faire part de cette demarche à la Cour de Londres, et lui declarer en meme tems que les Parties contractantes ont eu l'attention de ne stipuler aucun avantage exclusif en faveur de la Nation francoise, et que les Etats-Unis ont conservé la liberté de traiter avec toutes les Nations quelconques sur le meme pied d'egalité et de reciprocité.

En

Vol. 9. 11

En faisant cette communication à la Cour de Londres, le Roi est dans la ferme persuasion qu'Elle y trouvera de nouvelles preuves des dispositions constantes et sinceres de Sa Majesté pour la Paix, et que Sa Majesté Britannique animée des memes sentimens, evitera également tout ce qui pourroit altérer la bonne harmonie, et qu'Elle prendra particuliérement des mesures efficaces, pour empécher que le Commerce des sujets de Sa Majesté avec les Etats-Unis de l'Amerique septentrionale ne soit troublé, et pour faire observer à cet égard les usagès reçus entre les Nations Commerçantes, et les regles qui peuvent etre censées subsistantes entre les Couronnes de France et de la Grande Bretagne.

Dans cette juste confiance, l'Ambassadeur soussigné pourroit croire superflu de prévenir le Ministère Britannique que le Roi son Maitre etant déterminé à protéger efficacement la liberté légitime du Commerce de ses sujets, et de soutenir l'honneur de son Pavillon, Sa Majesté a pris en conséquence des mesures eventuelles de concert avec les Etats-Unis

de

de l'amérique septentrionale.

A Londres le 13. Mars 1778.

(signed) Le Mis. de Noailles.

Copy of a Paper delivered
to Lord Visc.t Weymouth
by the Marquis de
Noailles the 13.th March
1778.

524B MS.Ch.M.1.25.6